

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC265

présenté par  
Mme Mette, rapporteure

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« sa fixation »,

les mots :

« la fixation de l'œuvre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.